

<http://apden.org/Le-CAPES-Documentation-2013.html>



APDEN

Le CAPES Documentation

2013

- Menu central
- Actions
- L'A.P.D.E.N. répond à ...



Publication date: mercredi 3 octobre 2012

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

La FADBEN souhaite une réponse rapide du Ministère de L'Education nationale, concernant l'action de recours engagée par nos collègues, contre la décision de renouveler le mandat de M. Jean-Louis Durpaire à la présidence du jury de CAPES interne de documentation pour la sixième année consécutive. Elle demande simplement à ce que soient strictement appliquées, dans ce domaine, les dispositions réglementaire communes à toutes les disciplines.

Un recours hiérarchique a été envoyé, par des collègues, au ministère de l'Education nationale fin juillet 2012, au sujet du CAPES interne de Documentation. Il fait suite à la nomination pour la sixième année consécutive de Monsieur Jean-Louis Durpaire, Inspecteur général de l'Éducation nationale. (voir l'historique des mandats ci-dessous)

Externe	Interne
2003-2004. M. Durpaire (1)	2003-2004. M. Croissandieu
2004-2005. M. Durpaire (2)	2004-2005. M. Croissandieu
2005-2006. M. Durpaire (3)	2005-2006. M. Croissandieu
2006-2007. M. Durpaire (4)	2006-2007. M. Croissandieu
2007-2008. M. Le Goff	2007-2008. M. Durpaire (1)
2008-2009. M. Durpaire (4+1)	2008-2009. M. Durpaire (2)
2009-2010. M. Durpaire (4+2)	2009-2010. M. Durpaire (3)
2010-2011. M. Durpaire (4+3)	2010-2011. M. Durpaire (4)
2011-2012. M. Durpaire (4+4)	2011-2012. M. Durpaire (5)
2012-2013. M. Durpaire (4+5 = 9 cumulés)	2012-2013. M. Durpaire (6)

Cette décision semble présenter une irrégularité incontestable, une situation qui déroge aux dispositions de [l'arrêté du 28 décembre 2009](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré ? dont la version consolidée est parue le 1er juin 2012.

L'arrêté visé précise en effet à l'article 11 que :

"Le président, le ou les vice-présidents et les membres du jury ne peuvent participer à plus de quatre sessions successives. À titre exceptionnel, leur mandat peut être prorogé pour une session..."

La démarche de recours hiérarchique engagée par des collègues est restée sans réponse à ce jour ; La FADBEN souhaite une réponse rapide du Ministère.

A lire

[Le blog d'olivier Le Deuff](#)

FADBEN : [Le manifeste 2012](#) Enseignement de l'information-documentation et ouverture à la culture informationnelle